

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	3
TABLE DES TABLEAUX	3
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
A. CONTEXTE GENERAL	4
1. <i>Perception paysagère de l’occupation du sol</i>	4
2. <i>Réseau hydrographique et zones humides</i>	4
3. <i>Initiatives locales</i>	6
B. PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	6
1. ZNIEFF	8
2. <i>Natura 2000</i>	8
3. <i>Trame verte et bleue</i>	9
C. ÉTUDES SCIENTIFIQUES.....	9
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	11
D. QU’EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	11
1. <i>Définition de la biodiversité</i>	11
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	11
3. <i>État de la biodiversité actuelle</i>	12
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	13
E. UN ABC, MAIS QU’EST-CE-QUE C’EST ?	14
1. <i>Origine</i>	14
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims</i>	15
a. Acquisition de connaissances.....	15
b. Identification des enjeux.....	17
c. Sensibilisation et animation.....	19
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	19
1. <i>Engagement des communes</i>	19
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	20
3. <i>Adapter l’usage du territoire</i>	21
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC	22
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	22
1. <i>État des lieux</i>	22
2. <i>Bilan évolutif suite à l’ABC</i>	22
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	24
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	27
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	29
1. <i>La plaine agricole</i>	31
2. <i>Le vignoble</i>	32
3. <i>Les milieux boisés</i>	33
4. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts</i>	35
5. <i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	38
6. <i>Les milieux artificialisés et rocheux</i>	39
I. SYNTHESE DES ENJEUX	40
1. <i>Zoom sur les plantes patrimoniales</i>	40
2. <i>Enjeux identifiés lors de l’ABC</i>	42
PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS	43
J. PROJETS DEJA REALISES	43
1. <i>Trame verte et bleue</i>	43
2. <i>Gestion durable des espaces verts</i>	43
3. <i>Renforcement de la biodiversité locale</i>	44

4.	<i>Natura 2000</i>	44
K.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	44
1.	<i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	44
2.	<i>Préservation des milieux naturels</i>	45
3.	<i>Favoriser la nature au sein du village</i>	45
4.	<i>Sensibiliser le grand public</i>	46
ANNEXES		47

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE VAL-DE-LIVRE	5
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	7
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	12
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	19
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	23
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	23
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	24
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE LOCALISANT LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	28
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	30
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	41
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	42

TABLE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	13
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN</i>	14
TABLEAU 3 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES	16
TABLEAU 4 : REPARTITIONS DES INVENTAIRES ODNATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	17
TABLEAU 5 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	22
TABLEAU 6 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	24
TABLEAU 7 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	25
TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	26
TABLEAU 9 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVRE	29

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

La commune de Val de Livre a été fondée en 2016 par le regroupement des anciennes communes de Louvois et Tauxières-Mutry. Elle fait partie des 14 communes de la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne.

1. Perception paysagère de l'occupation du sol

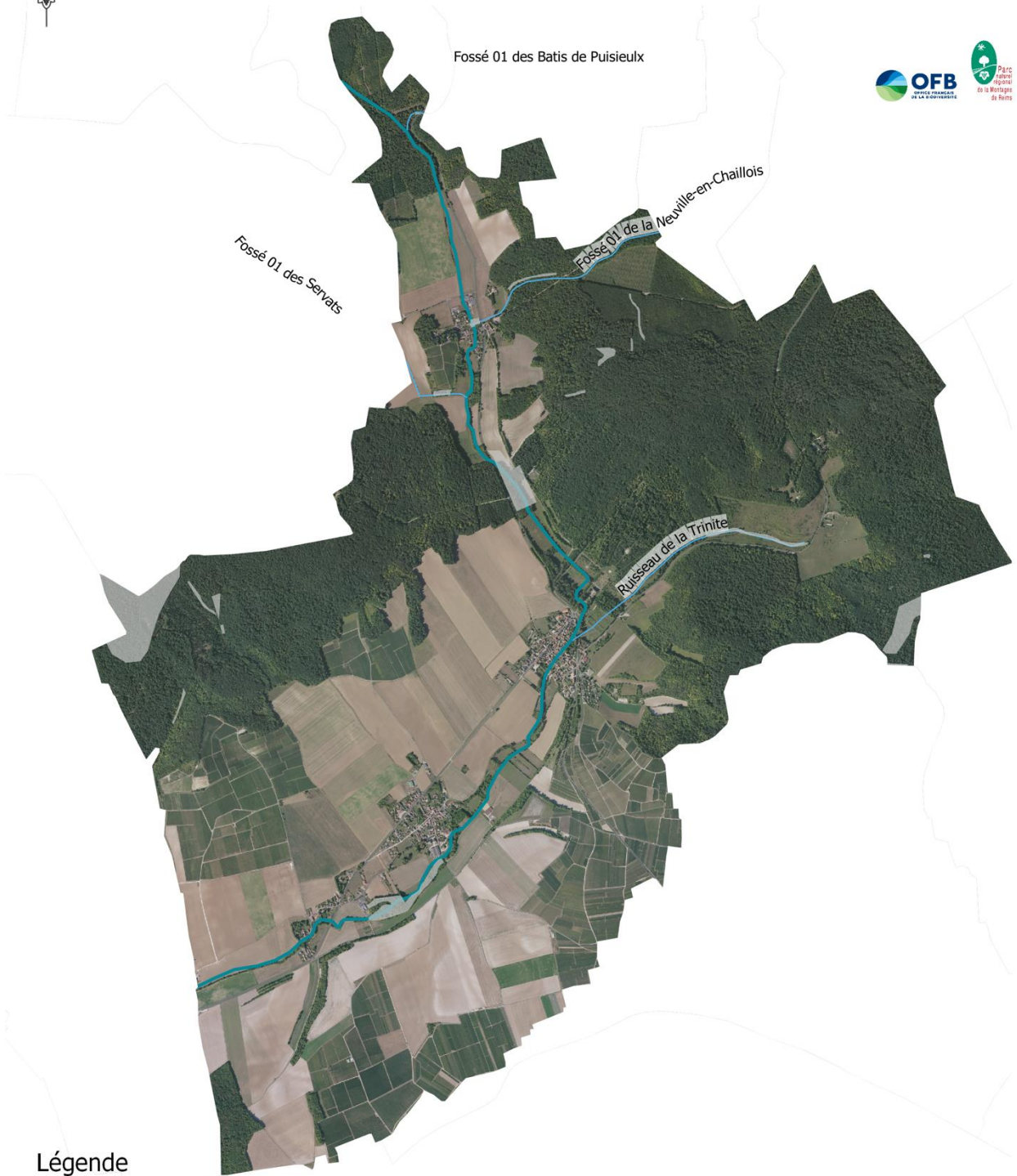
Les centre bourgs sont localisés autour de la Livre et de part et d'autre s'est développé une mosaïque agricole entre plaines céréalières et coteaux viticoles. Les boisements se développent au nord-est au ou nord-ouest de la commune. La ripisylve de la Livre, tout au long de son parcours, agrémente le paysage d'éléments naturels bien préservés, en complément des quelques prairies permanentes et de vergers à petits fruits.

Au nord-ouest et au sud-est, des pelouses sèches ainsi que des jachères à fort enjeux pour la flore et la faune, notamment pour les papillons de jours.


2. Réseau hydrographique et zones humides

La carte ci-dessous (*Cf. Figure 1*) illustre le réseau hydrographique et les zones humides au sein du territoire de la commune de Val de Livre.

Réseau hydrographique et zones humides de la commune de Val-de-Livre



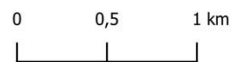
Légende

 Zones humides identifiées

Cours d'eau

 La Livre

 Autres cours d'eau secondaires



Sources : BD ORTHO® - © IGN Paris 2019, © PNRMR-DREAL 2015, BD Carthage V3.0 © © MEDAD/AE/IGN 2006
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et des zones humides sur la commune de Val-de-Livre

La commune de Val de Livre est traversée du nord vers le sud-ouest par la Livre, alimentée sur son chemin par le fossé de la Neuville-en-Chaillois, le fossé des Servats ainsi que par le Ruisseau de la Trinité.

Quelques zones humides ont été identifiées aux abords de ces cours d'eau ainsi que dans certains secteurs boisés dont le sol est plus propice à la rétention des eaux.

3. Initiatives locales

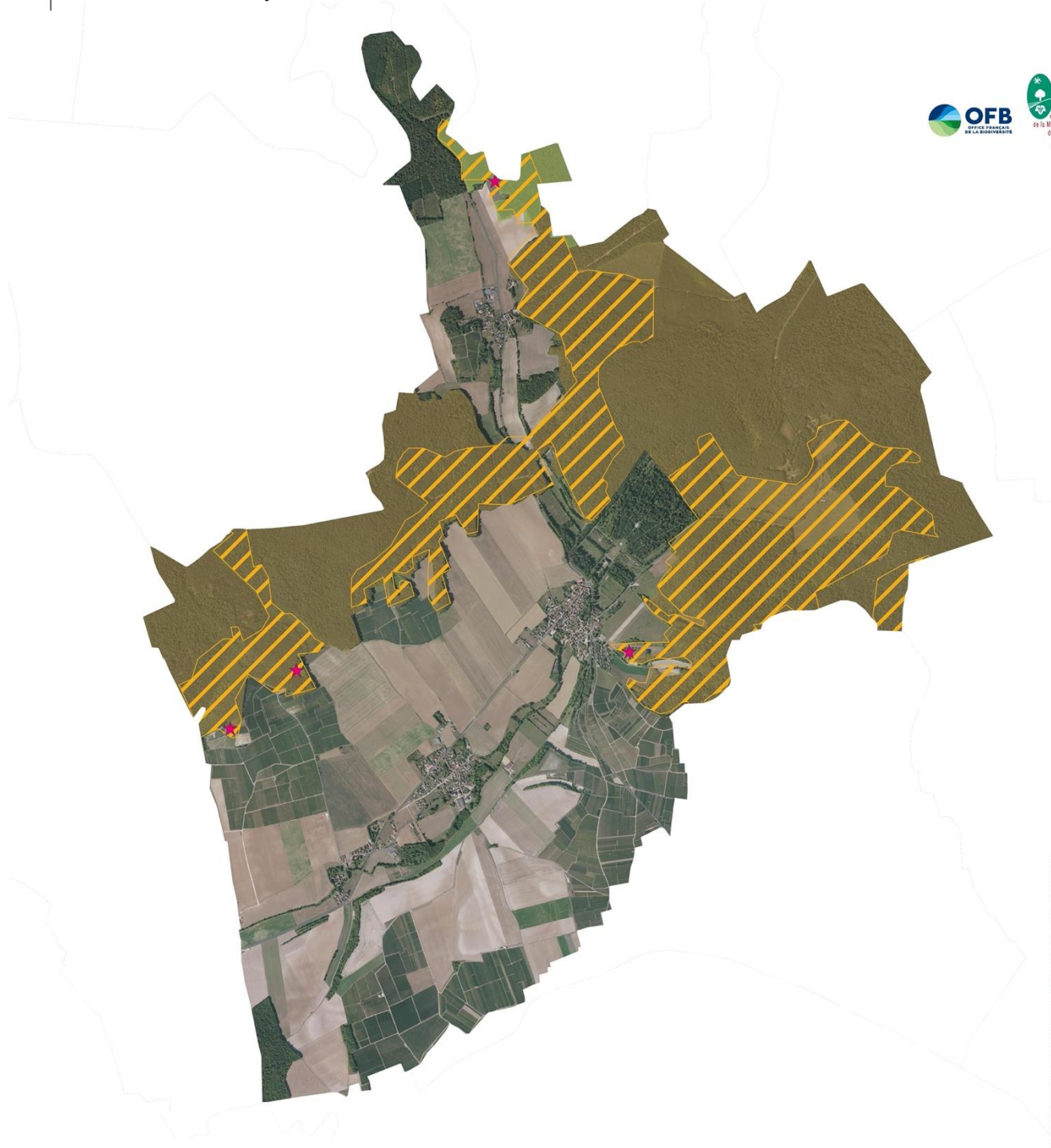
La commune de Val de Livre a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Développement des principes de gestion différenciée : accompagnement de la FREDON pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée, dépôt d'un dossier pour la distinction « Commune nature » ;
- Préservation des milieux naturels : projet d'acquisition par la commune d'un espace boisé pour le préserver et le valoriser grâce à un parcours pédagogique.

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

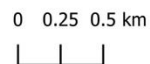
La carte ci-dessous (*Cf. Figure 2*) présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables sur la commune de Val de Livre.

Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Val de Livre



Légende

- ★ Pelouse sèche
-  ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 1 "Bois des Batis de Puisieux et Bois de Ronces à Mailly-Champagne"



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DREN CA 2014, © DREN CA-PNRMR 2011, © PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Val de Livre

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Deux types de ZNIEFF sont présents sur le territoire de Val de Livre :

- **1 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (Source : INPN) ;
 - Bois des Bâtis de Puilsieux et Bois de Ronces à Mailly-Champagne
Elle regroupe plusieurs types de boisements. Sur les pentes escarpées et bien exposés, des boisements thermophiles caractérisées par des espèces calcicoles. Les lisières et pelouses en clairières permettent à une flore et une faune spécifique de se développer.
Sur le plateau, et au niveau des vallons humides, le cortège floristique évolue avec des espèces de contexte moins thermophile.
- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source : INPN) ;
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Études scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Val de Livre, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2012 – Étude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2014 – « Étude des chauves-souris des sites Natura 2000 n°26 et n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (Marne) » - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2014 – « Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » » - l'Atelier des Territoires - PNRMR
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI - PNRMR

- 2017 - Inventaire des rhopalocères des pelouses sèches du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2020 - Étude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims - Office national des forêts - PNRMR
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires au plus gros mammifère qu'est la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

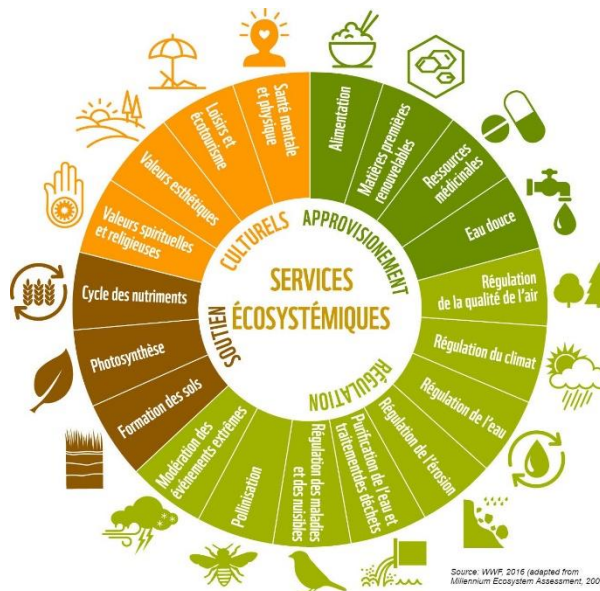
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : Catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeu peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le ministère de l'Écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (*Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire.*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpent), **rhopalocères** (papillons de

jour) et pour la flore des **fougères, prêles, herbacées, graminées, laïches, arbres et arbustes, bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées (Cf. *Tableau 3*).



Tableau 3 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles : lézards et serpents**

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.



Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.

- **Les odonates : demoiselles et libellules, les rhopalocères : papillons de jour et les orthoptères : criquets, grillons et sauterelles**

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de

recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 4):

Tableau 4 : Répartitions des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.



Illustration 2 : Mare forestière,
©Valentine Plessy

(2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». *Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.*

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

- (4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

*Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.*

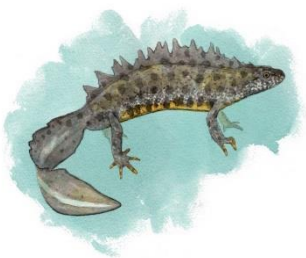


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :

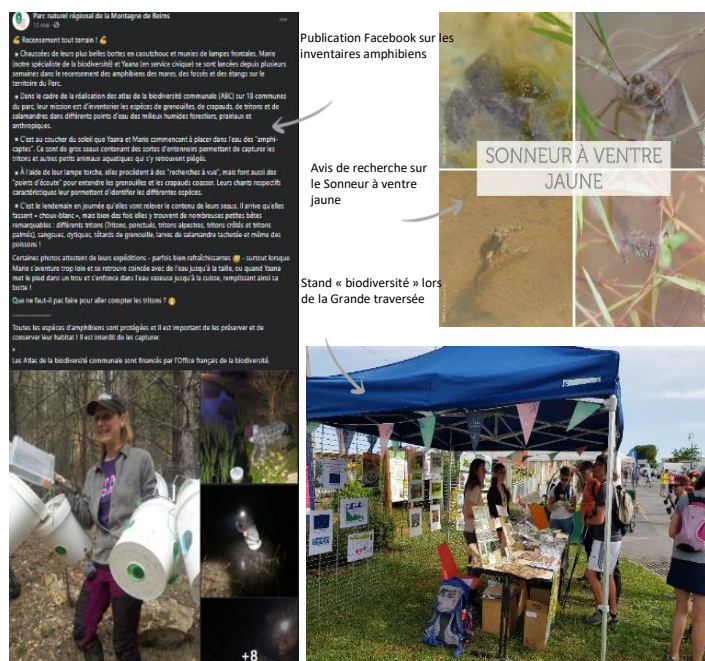


Figure 4 : Communication autour de l'ABC

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public :

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs

manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine. La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité. De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles étant donné les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20^{ème} siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page [11](#). Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 5*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 5 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospection mares + pose des plaques reptiles		
2020	Prospection mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques							
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)	
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune de Val de Livre, ce sont **9 groupes d'espèces supplémentaires** pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (Cf. Figure 5 à 7).

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Val de Livre

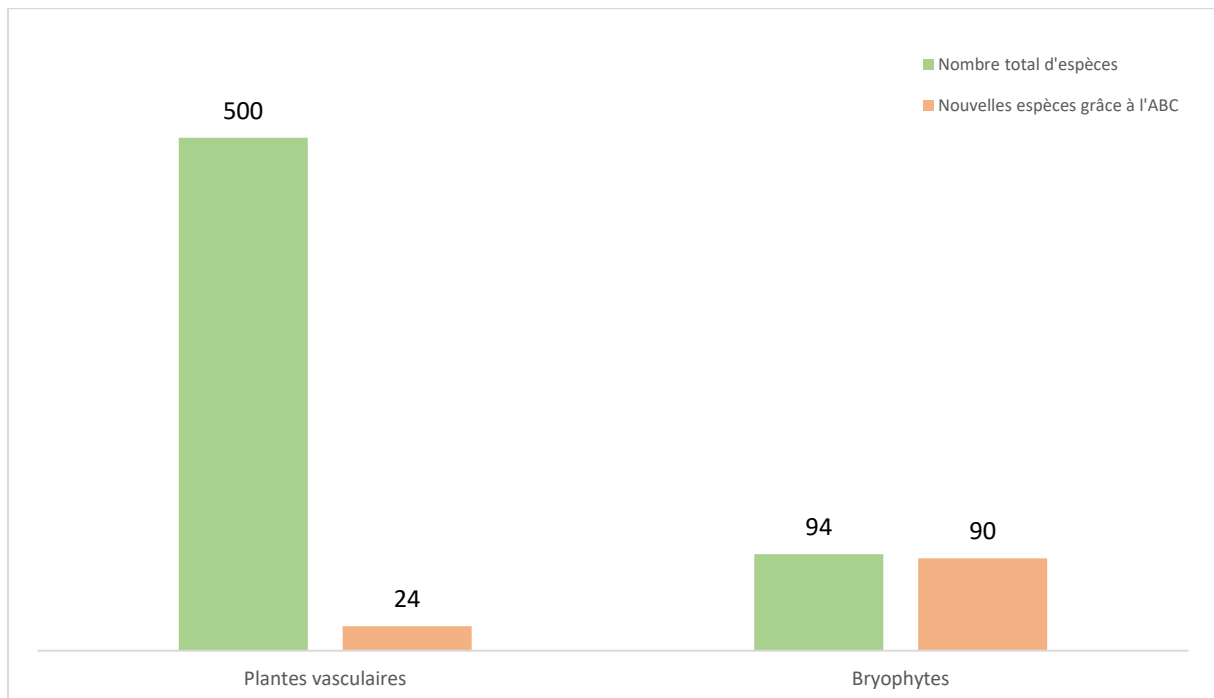


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Val de Livre

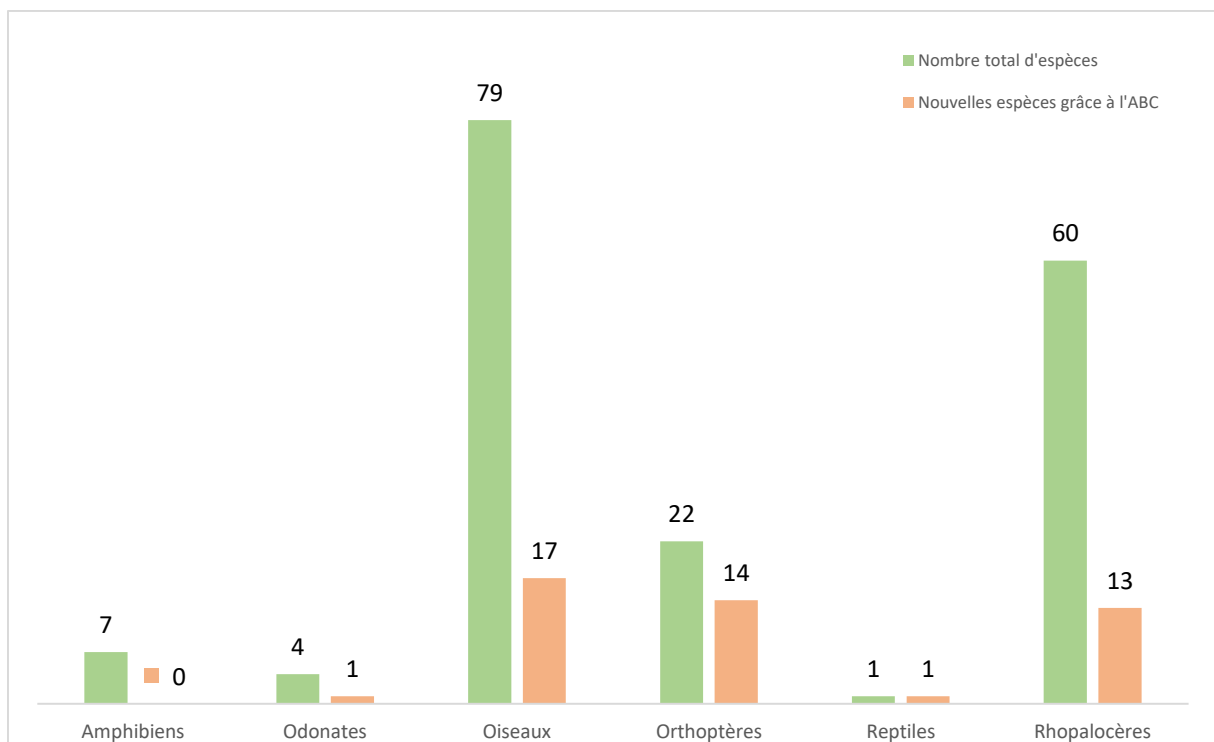
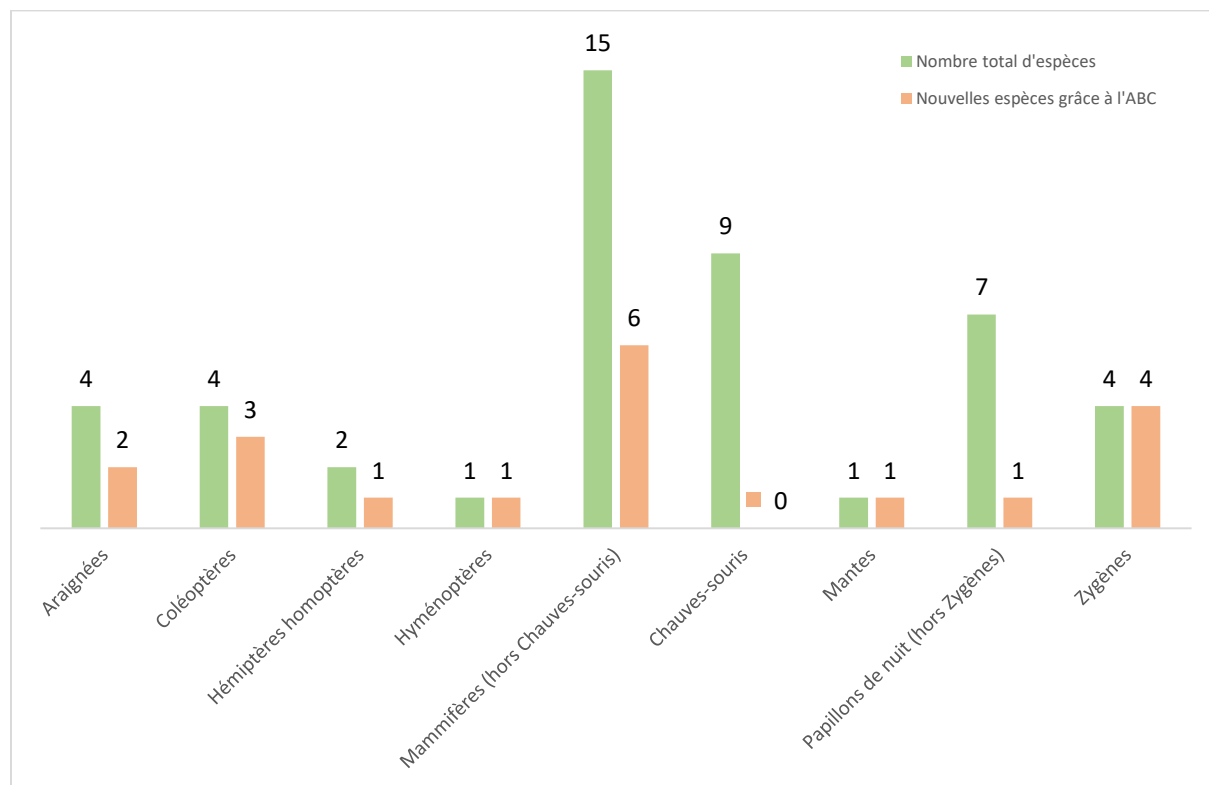


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Val de Livre



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 6) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis de confirmer la présence d'une espèce anciennement connue sur la commune.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 6 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Val de Livre

Nom français	Nom latin	Rareté	LR	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	ABC
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematidis</i> L., 1753	RRR	-	EN	-	-	1884	
Céphalanthère à feuilles étroites	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	RR	LC	LC	-	X	1997	
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	RR	LC	EN	-	X	2009	✓
Épipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i> Godfery, 1921	RR	LC	VU	-	-	2007	
Renouée des haies	<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub, 1971	RRR	-	VU	-	-	1884	
Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	RR	LC	EN	-	-	1884	

Lin des Alpes	<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz, 1838	R	-	VU	-	X	1902	
Orchis brûlé	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	RRR	LC	CR	-	-	1884	
Grand polycnème	<i>Polycnemum majus</i> A.Braun, 1841	RRR	-	CR*	-	-	1884	
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	RR	-	LC	X	-	2006	
Alisier de Reims	<i>Sorbus remensis</i> Cornier, 2009	RRR	-	VU	-	-	2015	
Pissenlit des marais	<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons, 1798	RRR	-	VU	-	-	1884	
Brome à deux étamines	<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	RRR	-	VU	-	-	2015	
Épipactis pourpre	<i>Epipactis purpurata</i> Sm., 1828	RR	LC	VU	-	-	2009	
Gymnadenie odorante	<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich., 1817	RR	VU	VU	-	X	1884	
Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	R	-	VU	-	-	1902	

L'analyse des données transmises par CBNBP dans le cadre de la synthèse concerne également les bryophytes (mousses) et a permis de relever la présence de nombreuses espèces sur la commune. (Cf. Tableau 7)

Tableau 7 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune de Val de Livre

Espèce	Nom latin	LR Europe	Rareté en Champagne - Ardenne
<i>Grimmia crinita</i>	<i>Grimmia crinita</i> Brid., 1806	VU	CC
<i>Ephemerum recurvifolium</i>	<i>Ephemerum recurvifolium</i> (Dicks.) Boulay, 1872	NT	RR
<i>Brachythecium glareosum</i>	<i>Brachythecium glareosum</i> (Bruch ex Spruce) Schimp., 1853	LC	RR
<i>Brachytheciastrum velutinum</i>	<i>Brachytheciastrum velutinum</i> (Hedw.) Ignatov & Huttunen, 2002	LC	RR
<i>Bryoerythrophyllum recurvirostrum</i>	<i>Bryoerythrophyllum recurvirostrum</i> (Hedw.) P.C.Chen, 1941	LC	RR
<i>Microbryum floerkeanum</i>	<i>Microbryum floerkeanum</i> (F.Weber & D.Mohr) Schimp., 1860	LC	RR
<i>Brachythecium glareosum</i>	<i>Brachythecium glareosum</i> (Bruch ex Spruce) Schimp., 1853	LC	RR
<i>Oxyrrhynchium speciosum</i>	<i>Oxyrrhynchium speciosum</i> (Brid.) Warnst., 1905	LC	RR
<i>Pohlia lutescens</i>	<i>Pohlia lutescens</i> (Limpr.) H.Lindb., 1899	LC	RR
<i>Heterocladium flaccidum</i>	<i>Heterocladium flaccidum</i> (Schimp.) A.J.E.Sm., 2006	LC	RR

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, 16 espèces patrimoniales réparties dans 2 groupes ont été retrouvées lors de l'ABC et 12 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 8 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Val de Livre

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	2012	Assez fort	V	X		
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2015	Fort	V	X		
CHAUVES-SOURIS	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2019	Fort	E	X		
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2019	Fort	E	X		
	Murin à moustaches / de Brandt	<i>Myotis mystacinus / brandtii</i>	2015	Assez fort	-	X		
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	Assez fort	AS	X		
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	2014	Assez fort	AS	X		
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	2014	Assez fort	AS	X		
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	2014	Assez fort	-	X		
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	2014	Fort	-	X		
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	2014	Fort	R	X		
	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	2014			X		
MAMMIFÈRES	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	2017	Assez fort	AS			
	Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	2016	Fort	V	X		
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2012	Assez fort	AS	X		
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2020	Assez fort	V	X	✓	X
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	Assez fort	AS		✓	X
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2012	Fort	V		✓	
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	2013	Assez fort	-			
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2012	Fort	AP			
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2013	Fort	-			
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2017	Fort	AP		✓	
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2013	Fort	-		✓	
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	2015	Fort	V		✓	
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2019	Fort	R			
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2017	Assez fort	-			
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2015	Assez fort	AP		✓	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2016	Assez fort	AS		✓	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2014	Assez fort	AS			
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2016	Fort	-		✓	
	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	2015	Assez fort	-			
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2019	Fort	V			
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	2013	Fort	V			
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2019	Fort	AS		✓	
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2019	Fort	AS		✓	
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2012	Fort	-			
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2017	Fort	V		✓	
	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	2013	Assez fort	E			
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2017	Assez fort	-			
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2015	Fort	V			
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2017	Assez fort	-			
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2009	Fort	-			

	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	2013	Assez fort	AS		✓	
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2017	Fort	AS		✓	
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2017	Fort	-			
ORTHOPTÈRES	Criquet des pelouses (C. m. mollis)	<i>Chorthippus mollis mollis</i>	-	Assez fort	-		✓	X
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	Assez fort	X		✓	X
	Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	-	Nouveau	-		✓	X
RHOPALOCÈRES	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	2019	Fort	X		✓	
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	2013	Fort	X			
	Fadet de la mélisque	<i>Coenonympha glycerion</i>	2013	Assez fort	X			
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	Assez fort	X		✓	X
	Grand Damier	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	X		✓	X
	Hespérie de l'alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	-	Assez fort	X		✓	X
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	-	Assez fort	X		✓	X
	Mélictée de Nickerl (M. des Digitales)	<i>Melitaea aurelia</i>	2013	Fort	X			
	Mélictée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	2018	Assez fort	X		✓	
	Mélictée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	-		✓	X
	Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	2016	Assez fort	X		✓	
	Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	2017	Assez fort	X			
	Petit Argus (Azuré de l'ajonc)	<i>Plebejus argus</i>	2013	Assez fort	-			
	Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>	-	Fort	X		✓	X
	Thécla de l'orme	<i>Satyrrium w-album</i>	-	-	X		✓	X

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes



Ci-dessous, une carte des espèces exotiques envahissantes (Cf. Figure 8) sur le territoire de la commune de Val de Livre.

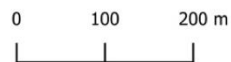


Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Val de Livre



Légende

-  Bunias d'Orient, Roquette d'Orient
-  Bunias d'Orient - Sainfoin d'Espagne



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMIR-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 8 : Représentation cartographique localisant les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur la commune de Val de Livre (Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 9) recense les espèces exotiques envahissantes sur la commune Val de Livre :

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)

Tableau 9 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Val de Livre

Groupe	Nom français	Nom latin	Origine	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Buddleja du père David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Planté/Cultivé	2007	P1
	Bunias d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	-	2010	A2
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	-	2007	A1
	Lilas d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	-	2009	A2
MAMMIFERES	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	-	2010	-

H. Habitats et enjeux associés

Sur la commune de Val de Livre, nous retrouvons le triptyque paysager de la Montagne de Reims composé de : du plateau forestier, de quelques coteaux viticoles, puis de champs.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 9) :

Occupation du sol de la commune de Val de Livre

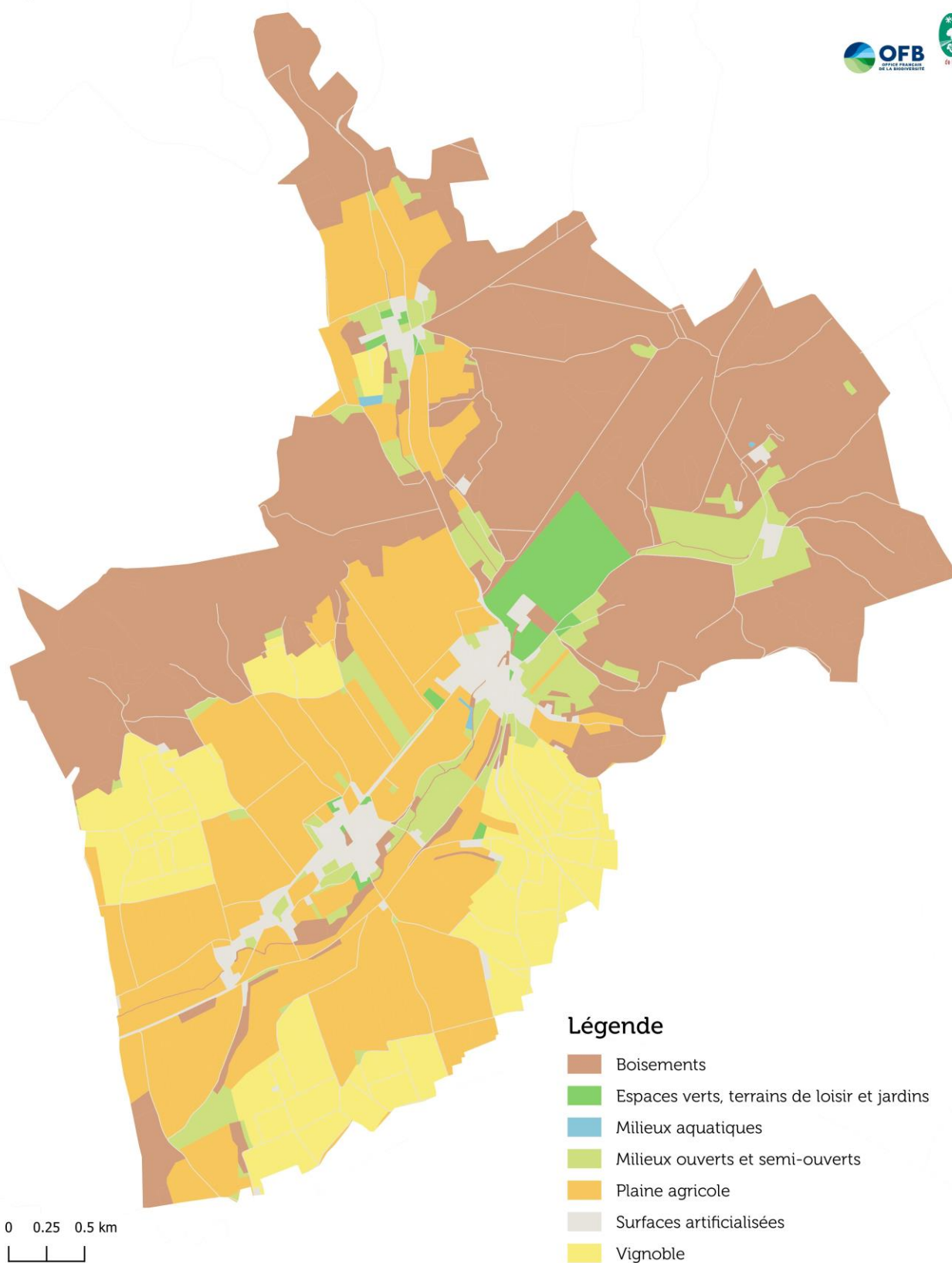


Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol sur la commune de Val de Livre

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2)

1. La plaine agricole

Les grandes étendues cultivées dominent le territoire de la commune, avec principalement des cultures céréalières : blé, orge. On retrouve toutefois d'autres cultures telles que le colza, la betterave ou encore le maïs et quelques autres comme la betterave et la luzerne. La diversité des milieux ainsi créée permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Bien que non observés pour le moment sur la commune, le milieu agricole présent est favorable à la présence des busards, qui installent leur nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la mission rapace, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ 1m² est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

D'autres espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, **Bruant jaune**, ou encore **Faucon crécerelle**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massives de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressources alimentaires a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

En bordure de parcelles, il est possible d'observer plusieurs espèces de **bryophytes dont 1 espèce rare et 2 espèces très rares** identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➤ **Perspectives :**

- Sensibiliser des exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence potentielle des busards ;
- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque [®]Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

2. Le vignoble

Recouvrant plus de 25% du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. Sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Bruant jaune**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries ([®]Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur la commune de Val de Livre, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de microhabitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Sur le territoire de la commune de Val de Livre sont connues de nombreuses espèces de chauves-souris dont le **Murin de Brandt**, le **Murin de Daubenton**, le **Murin de Bechstein** ou encore la **Pipistrelle de Nathusius**.

- *Plateau forestier*

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laïche des bois.

Enfin, le long des ruisselets et autour des sources se rencontre l'aulnaie-frênaie à Orme lisse et Orme champêtre, accompagnés par l'Ail des ours, l'Iris faux-acore, la Laïche espacée et plus rarement la Lathrée écailleuse.

- *Boisements thermophiles*

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. Les alisiers sont également présents dont l'**Alisier de Reims**, essence endémique de la Montagne de Reims. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux sont propices à l'installation de certaines espèces d'oiseaux comme le Pouillot fitis et la Tourterelle des bois qui affectionnent les zones broussailleuses et des zones enherbées pour la recherche de nourriture. Ces deux espèces sont à fort enjeu pour le territoire du Parc. La Tourterelle des bois est une espèce à surveiller car en déclin à l'échelle nationale car fortement chassée et impactée par la disparition de son habitat.

En lisière et en bord de chemin des boisements thermophiles, présents sur la commune, il est possible d'observer plusieurs espèces très rares comme l'**Iris fétide** ou l'**Epipactis pourpre**, qui est également vulnérable en Champagne-Ardenne.

➤ **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : **25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent** pour tout ou une partie de leur cycle biologique.

Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Principalement forestier, le **Gobemouche gris** se retrouve aussi bien en boisements de feuillus que de conifères ou en peuplement mixte. Il faut pour cela que le boisement ne soit pas trop fermé et apprécie les clairières, chablis et allées forestières où pénètre le soleil. Il en est de même pour le **Bouvreuil pivoine**, dont les exigences vont vers une diversité des strates inférieures, herbacées et arbustives, indispensables à l'alimentation et la nidification. Ces deux espèces présentent un déclin en lien avec la disparition de leurs habitats et doivent donc être préservées.

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de deux espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic mar** occupe les vieilles parcelles de forêt à gros bois et présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes, de très gros diamètres.

En contexte plus humide, la **Mésange boréale** occupe volontiers les ripisylves de ruisseaux, les bordures de plans d'eau ou encore les parcelles forestières en régénération, la **Salamandre tachetée** est présente, quant à elle, à proximité de points d'eau propices au dépôt de ses larves, tels que les mares et les fossés forestiers.

Le long des allées forestières, de nombreuses plantes à fleurs se développent car les conditions d'ensoleillement sont favorables ce qui permet aux pollinisateurs de profiter d'une ressource alimentaire en quantité. C'est le cas du **Petit collier argenté** et du **Thécla de l'orme**, deux espèces de

papillon de jour, inscrites sur la Liste rouge régionale des espèces menacées et qui n'étaient pas connues sur le territoire de la commune avant l'ABC.

Un mammifère peu fréquent sur le territoire est également connu sur ce secteur, il s'agit du **Putois d'Europe**. Du fait de son utilisation des zones humides pour tout son cycle de vie, leur forte dégradation depuis plusieurs décennies lui est fortement dommageable. Cette espèce est vulnérable en Champagne-Ardenne et un déclin significatif a été noté à l'échelle nationale.

Dans le boisement, le long d'un ruisseau, plusieurs espèces de **bryophytes** ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien : **3 espèces rares** et **3 espèces très rares**.

➤ **Perspectives**

- Favoriser le maintien d'arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

• *Les pelouses sèches*

Sur le territoire de la commune, on retrouve plusieurs secteurs de pelouses sèches, majoritairement relictuelles et dégradées par l'abandon du pâturage et par l'impact de certaines activités pratiques (mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires...).

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes comme les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent ces milieux pour se reproduire et/ou nicher, comme le **Bruant jaune** ou encore le **Faucon crécerelle**, représentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Les pelouses sèches accueillent un grand nombre d'insectes de par la richesse en plantes présentes, et c'est notamment le cas pour un orthoptère inscrit sur la Liste rouge régionale des espèces menacées, le **Criquet noir ébène**. Trois nouvelles espèces de rhopalocères pour la commune présentent un intérêt

de conservation : l'**Hespérie des potentilles**, le **Flambé**, et l'**Hespérie de l'Alcée** inscrites à la Liste rouge régionale des espèces menacées.

Les pelouses sèches sont très riches en orchidées avec notamment la **Céphalanthère à feuilles étroites**, et la **Céphalanthère rouge** (protection régionale) très rare en Champagne-Ardenne et protégée à l'échelle régionale. D'autres espèces peu fréquentes ont également été observées comme l'**Oprhys bourdon** connue sur trois communes du Parc et qui a pu être redécouverte sur la commune de Val de Livre, suite aux inventaires de l'ABC. En effet, une ancienne donnée remontant à 1925 faisait mention de l'espèce sur l'ancienne commune de Louvois. Le **Rosier à feuilles de Boucage** est également présent sur les pelouses, très rare en Champagne-Ardenne, il peut être menacé par la fermeture du milieu.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, le protéger contre la conversion en parcelle cultivée ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

• **Prairies et jachères**

De plus en plus rares du fait du changement des pratiques, les prairies sont encore bien préservées sur le territoire de la commune. De vastes jachères sont encore maintenues enherbées avec une fauche adaptée et quelques prairies permanentes sont également présentes.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts avec la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : la **Pie-grièche écorcheur**, et **Tourterelle des bois** vulnérables en Champagne-Ardenne, ainsi que le **Tarier pâtre**, le **Bruant jaune** ou encore le **Faucon crécerelle**.

De nombreux insectes sont favorisés par ces étendues de jachères de prairies, dont les rhopalocères qui peuvent y trouver de quoi se nourrir et même les plantes hôtes pour leurs chenilles.

Trois espèces de rhopalocères n'avaient jamais été observées sur la commune. : le **Flambé**, le **Grand Damier**, inscrites à la Liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne, ainsi que la **Mélitée du Mélampyre**.

Une dernière espèce remarquable est connue sur la commune et a été observée lors des inventaires de l'ABC, il s'agit de l'**Azuré du serpolet**, il est considéré comme étant en danger d'extinction en Europe et fait également partie des espèces inscrites à la Liste rouge des espèces menacées de Champagne Ardenne. Cette espèce a un mode de vie bien particulier, car la femelle doit trouver une plante hôte pour pondre ses œufs : le thym ou l'origan. Ensuite, une fois que les chenilles se sont suffisamment développées, elles sont prises en charge par des fourmis du genre *Myrmica* qui s'occuperont d'elles jusqu'au dernier stade de développement menant à la métamorphose en papillon. Ce cycle de vie est donc très sensible aux perturbations pouvant impacter à la fois la présence de la plante mais également celle des fourmis de ce genre.

Mammifère discret et inféodé aux grands massifs forestiers, le **Chat forestier** est présent sur la commune de Val de Livre. Observé pour la dernière fois en 2016, cet animal a besoin, pour que l'habitat

lui soit favorable, que les lisières soient associées à des prairies naturelles, des clairières avec taillis ou des terres agricoles sur lesquelles des pratiques extensives sont menées. Ces différents éléments lui permettent de circuler librement sur un domaine vital allant de 300 à 1000 ha, afin de chasser, notamment les petits rongeurs, limitant ainsi les dégâts faits aux cultures, et se reproduire.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

• *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de microhabitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à

juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques et zones humides

• *La Livre et sa ripisylve*

Cette rivière prend sa source au sein des boisements de Mailly-Champagne et traverse plusieurs communes du Parc naturel régional : Val de Livre, Fontaine-sur-Aÿ, Avenay-Val-d'Or et enfin Aÿ-Champagne où elle vient se jeter dans la Marne.

La Livre est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laïches, menthes), les arbustes (saules, aulnes) et les arbres (frênes, ormes, chênes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants.

➤ **Enjeux potentiels :**

Au sein de la ripisylve, il est possible d'entendre la **Tourterelle des bois**, le **Bouvreuil pivoine** ou encore le **Verdier d'Europe**, trois espèces à fort enjeu sur le territoire du Parc naturel régional ainsi que de croiser l'**Écureuil roux**, mammifère protégé en France.

De nombreuses espèces végétales communes se développent sur les berges de la Livre, assurant le maintien de celles-ci ce qui limite les risques d'érosion. De nombreuses espèces animales peuvent ainsi s'y nourrir et se reproduire comme les odonates.

La préservation de la ripisylve de la Livre est primordiale pour assurer le déplacement de nombreuses espèces qui suivent le cours d'eau mais également pour maintenir une zone tampon entre celui-ci et les parcelles agricoles voisines.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir un écoulement naturel de la Marne ;
- Eviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;
- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;

- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore).

6. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie. Pour le reste, on retrouve un petit front de taille au niveau d'une ancienne carrière sur l'ancienne commune de Louvois.

- *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophile. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

De nombreuses chauves-souris utilisent les bâtiments, les caves et parfois même les vieux ponts pour une partie de leur cycle de vie : soit en période estivale par les femelles pour élever les jeunes soit en hiver pour l'hibernation. On retrouve plusieurs espèces sur la commune, toutes protégées à l'échelle nationale : le **Grand Murin**, le groupe des **Murin à moustaches/ de Brandt** (non distinguables lors des comptages hivernaux).

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances, si elles existent.

Au niveau des bâtiments et murs en pierres meulières, une plante peu ordinaire se développe sur la commune : la **Pariétaire des murs**.

Sur de gros blocs de meulières en bord de route, **deux espèces de bryophytes rares et très rares**, ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Une espèce à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional est concernée en particulier. Le Verdier **d'Europe**, peu exigeant et qui installe son nid dans un haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère, protégé en France est fortement impacté par la disparition

de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

• *Les éboulis*

Reliquats de l'histoire géologique, notamment d'une période où la Montagne de Reims était submergée par l'océan, les éboulis et les falaises de craie sont d'une richesse insoupçonnée. Ces milieux très pauvres de par la quasi absence d'humus, permettent à une flore pionnière de se développer.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

La présence de cette ancienne carrière permet le développement sur les zones d'affleurement de la craie, d'une flore pionnière, rare peut se développer comme le **Gaillet de Fleurot**, le **Gaillet rude** ou encore **l'Ibéris amère**.

Plusieurs espèces de **bryophytes** se développent sur ce type de milieu dont **5 espèces rares** identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts en bas des falaises et sur les éboulis ;
- Éviter les dérangements anthropiques ;
- Ne pas mettre en lumière les falaises ;
- Assurer le maintien du site en l'état.
-

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les plantes patrimoniales

Ci-dessous, une représentation des espèces végétales patrimoniales sur la commune de Val de Livre (Cf. Figure 10).

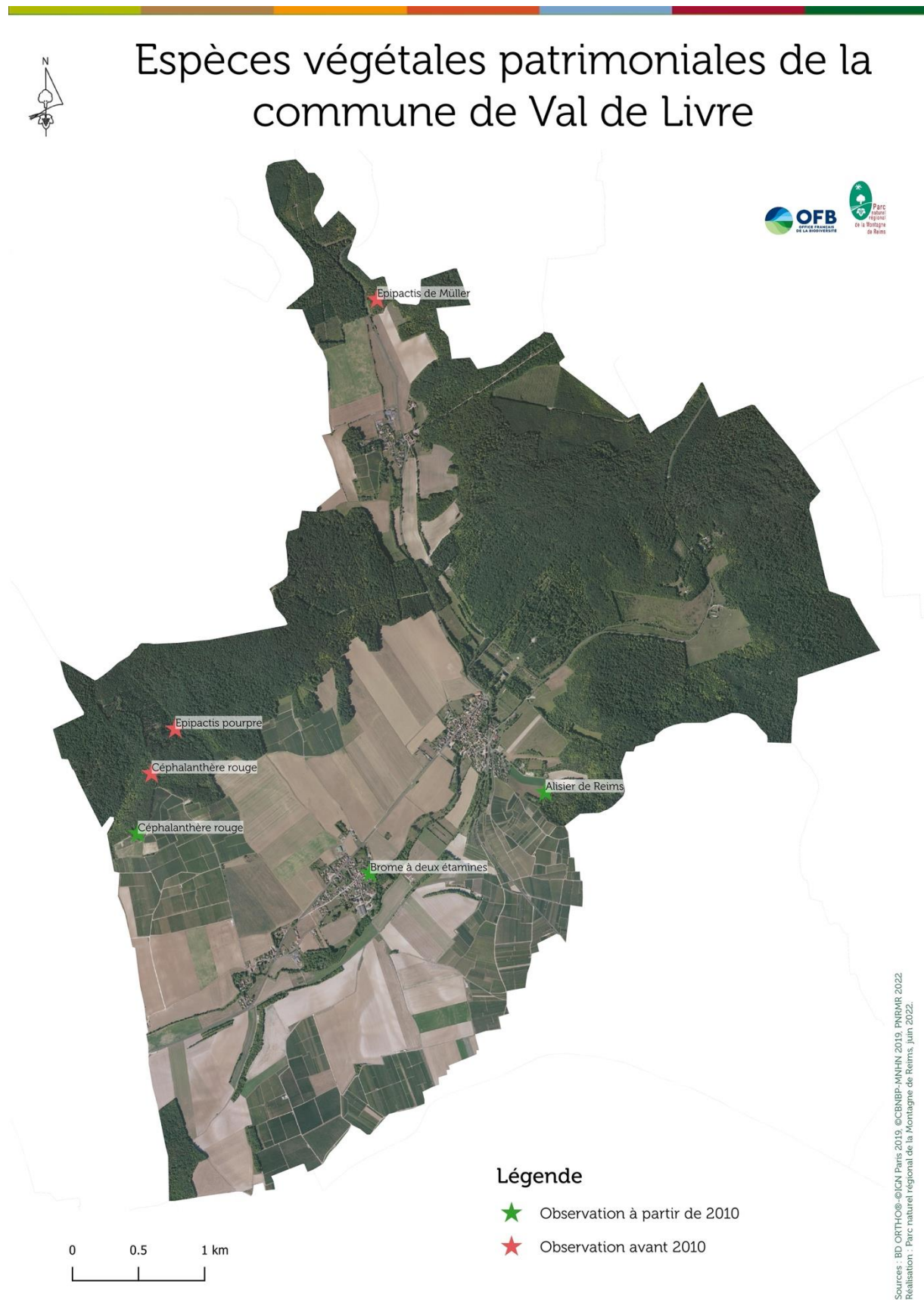
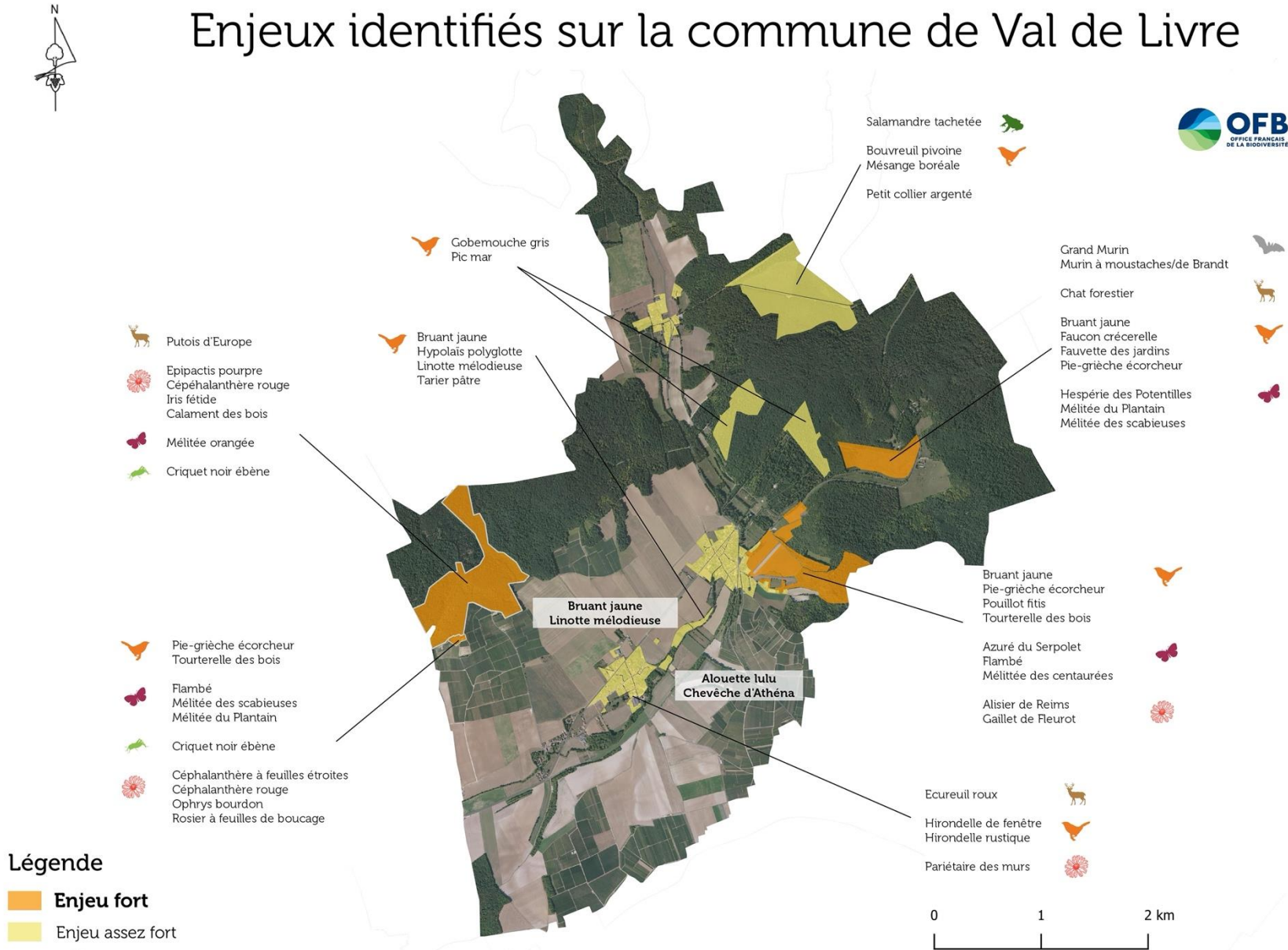


Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Val de Livre

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

La carte ci-dessous (Cf. Figure 11) illustre les enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Val de Livre.



Sources : BD ORTHO©-IGN Paris 2019, ©Collectif, in <http://www.faune-champagne-ardenne.org> (extraction le 17 septembre 2019), CBNBP-MNHN ©PNRM 2022.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.
Cette carte doit être analysée au regard des éléments compris dans la présente synthèse.

Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Val de Livre

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Trame verte et bleue

Le Parc naturel régional a lancé un appel à projet « Trame de vieux bois » à destination des forêts hors Natura 2000. Financé par la Région Grand Est, il est destiné aux propriétaires, regroupements forestiers ainsi qu’aux collectivités territoriales possédant des forêts communales. L’objectif est donc d’identifier plusieurs arbres de gros diamètres et présentant un intérêt écologique de par la présence de cavités, de décollement d’écorce ou encore de bois mort. En effet, ces différents critères sont attractifs pour une faune très diversifiée : chauves-souris, pics, Chouette hulotte ou encore Lucane cerf-volant.

Il s’agit ici de définir un îlot d’un minimum de 0.5 ha composé d’un nombre défini d’arbres vivants ou dépérissant selon une liste de critères : diamètre, intérêt écologique ou encore trait remarquable. A l’intérieur de celui-ci, aucune intervention sylvicole n’est alors autorisée pendant une période d’engagement de 30 ans aussi bien sur les arbres que sur les buissons ou la strate herbacée. Une compensation financière est également prévue pour le propriétaire.

La commune de Val de Livre s’est portée volontaire en 2021 afin de préserver un îlot de vieux bois de 1 ha pour une durée de 30 ans au sein de sa forêt communale.

Ce dispositif permet également la réalisation d’études scientifiques, afin d’évaluer la diversité des insectes saproxyliques, c’est à dire ceux dont les larves participent à la dégradation du bois mort pour en faire de l’humus, matière première à l’origine de la forêt. De plus, une étude dendrométrique est menée sur les arbres de l’îlot, avec le relevé de plusieurs paramètres : taille, diamètre, présence d’écorce décollée ou encore de bois mort. Ces différentes métriques permettent d’évaluer l’intérêt écologique de ces arbres et la présence d’éléments favorable à leur utilisation par la faune ou la fonge. Ces deux études sont réalisées en début de projet et au bout de trente ans, afin d’évaluer l’évolution de ces paramètres suite l’arrêt de l’exploitation forestière.

2. Gestion durable des espaces verts

En 2018, la commune a mis en place, avec l’accompagnement de la FREDON Grand Est, un plan d’amélioration des pratiques phytosanitaires ainsi qu’un plan de gestion différenciée. De plus, un audit est en cours pour la candidature à la distinction « Commune nature »

Ce projet, porté par la Région Grand Est et l’Agence de l’eau Rhin-Meuse vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et à accroître la biodiversité. Au travers de la distinction, une reconnaissance des engagements de la communes, l’implication de ses équipes et les solutions mises en œuvre peut alors se faire à l’échelle régionale mais également locale auprès de ses habitants. Il est alors possible de lancer une dynamique de sensibilisation autour de la protection de leur environnement mais également de leur santé via l’arrêt d’utilisation des produits phytosanitaires.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet dans un premier temps, de limiter l’utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l’environnement, et dans un second temps, de favoriser l’accueil de la biodiversité en ville : plantes sauvages, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

3. Renforcement de la biodiversité locale

En 2019, la commune a réalisé deux projets de plantations d'arbres et arbustes dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional.

Le premier a été réalisé au niveau de la nouvelle école élémentaire, afin de végétaliser les extérieurs et apporter de l'ombre au niveau du City-stade. Une haie champêtre simple de 20 mètres a été créée afin de créer un écran naturel entre la servitude et la cour d'école et 6 arbres isolés ont été plantés au niveau du terrain de sport. Six essences d'arbres et 40 arbustes parmi 14 variétés d'essences indigènes ont été plantés, renforçant significativement la biodiversité végétale présentes, et créant une continuité naturelle avec le boisement voisin.

Le second a été réalisé afin de compléter un espace déjà aménagé avec des arbres fruitiers, dans le but de délimiter la parcelle et de la couper ainsi de la route. Pour cela, 26 arbustes parmi 11 essences indigènes ont été plantés sur une longueur totale de 40 mètres en 4 linéaires distincts.

La haie pourra jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zone d'alimentation sur les essences produisant des fruits et de site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s'alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c'est le cas chez les abeilles sauvages.

De plus, les arbres vont pouvoir également accueillir oiseaux qui pourront nicher dans ses branches et trouver de la nourriture ou encore des mammifères (Loir gris ou chauves-souris) quand il sera suffisamment mûre pour présenter des cavités. En contre partis, ils apporteront de l'ombre et de la fraîcheur, ce qui réduira les îlots de chaleur lors des périodes estivales.

4. Natura 2000

Plusieurs parties du périmètre du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier (versant sud) de la Montagne de Reims et étangs associés » se situent sur la commune de Val de Livre, principalement au niveau des boisements mais également sur les prairies et les quelques secteurs de pelouses sèches préservés. L'animation de ce site est assurée par le Parc naturel régional et le renouvellement se fera en fin d'année 2022.

En 2021, un panneau pédagogique a été installé afin de communiquer sur le réseau des sites Natura 2000 et sensibiliser les visiteurs aux habitats et espèces sensibles des différents milieux présents.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la

collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

2. Préservation des milieux naturels

La commune a pour projet de réaliser l'acquisition d'une parcelle boisée située derrière la nouvelle école élémentaire.

Cette démarche émanant de la commune montre son implication dans la préservation de la biodiversité car via l'acquisition de la parcelle, elle s'engagerait à maintenir le patrimoine naturel du site (zones humides notamment). La réalisation d'un parcours pédagogique, permettrait à tous, scolaires, habitants ou visiteurs, de découvrir un milieu préservé et les espèces qui s'y développent. Cet espace pourra être le support d'animations et valoriser les actions menées par la commune en faveur de la protection de l'environnement.

3. Favoriser la nature au sein du village

- La commune souhaite réaliser un projet scolaire autour de la pose de nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris. Ce point a été abordé lors de la réunion de restitution de l'ABC, à la suite de quoi le Parc naturel régional a pu apporter des conseils sur les différents modèles à construire et les consignes à suivre pour leur pose (période, hauteur, exposition). Cette action permet de sensibiliser le jeune public à la préservation de l'environnement et permet à la faune de trouver plus facilement des zones de nidification. C'est notamment le cas du Moineau domestique qui disparaît de plus en plus car la rénovation des bâtiments ne prend pas systématiquement en compte ses besoins. En effet, cette espèce niche dans les anfractuosités des murs en pierres ou dans un interstice sous les toits. De plus, la pose de nichoirs, spécifiques aux mésanges, permettent d'accueillir ces auxiliaires très efficaces pour limiter le développement de certaines chenilles, pouvant occasionner des dégâts sur les cultures, comme Tordeuse de la grappe dans les vignes, voire la Processionnaire du Chêne présente en région Grand Est. Pour les chauves-souris, les gîtes sont utilisés en période de transit ou de reproduction, où quelques individus de passage vont s'y installer durant la journée en attendant la période propice à la chasse, dès le coucher du soleil. Leur proposer ce type de dispositif leur simplifie la recherche de zones refuges et permet d'accueillir temporairement un auxiliaire bien utile contre certains insectes parfois gênants, comme les moustiques (en une nuit, une chauve-souris peut en consommer jusqu'à 3000 !).

- La commune souhaiterait également installer un refuge LPO au niveau de la parcelle boisée en projet d'acquisition, en complément du parcours pédagogique prévu.
Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières.
Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

4. Sensibiliser le grand public

La commune souhaite utiliser les protocoles de suivis participatifs proposés par Vigie nature afin de développer des activités de sensibilisation à la faune et la flore présentes sur son territoire.

Différents groupes d'espèces peuvent alors être étudiés : plantes sauvages, oiseaux, papillons de jour ou encore escargots !

Les différents protocoles peuvent être utilisés par les adultes et les enfants, afin d'apprendre à leur rythme à reconnaître les espèces qu'ils peuvent rencontrer dans la nature mais également dans leur jardin, leur potager ou dans la rue. La biodiversité est partout et il suffit d'observer une plante pendant 5 minutes pour se rendre compte de sa richesse.

Au-delà de développer leurs compétences naturalistes, les participants, en alimentant les bases de données associées aux différents protocoles, aident également les chercheurs à mieux connaître la répartition des espèces et leur réponse face à différents facteurs comme le changement climatique.

En initiant cette démarche, la commune montre son implication auprès de ses habitants, en les impliquant dans la découverte et la préservation de la faune et la flore présentes. La prise de conscience de la diversité qui les entoure leur permettra de plus facilement intégrer les actions qu'elle mène, par exemple la mise en place de la gestion différenciée de ses espaces verts.

La mise en place d'une fauche tardive sur les talus par exemple, laisse le temps aux plantes à fleurs de se développer et de monter en graines. Elles peuvent ainsi avoir le temps de se reproduire et de se maintenir, tout en apportant une ressource alimentaire pour les oiseaux granivores. Cette ressource florale est également favorable aux pollinisateurs mais également aux auxiliaires de cultures qui pourront ensuite rendre un service écosystémique dans les parcelles voisines en luttant contre les ravageurs. D'autres organismes seront également attirés par ce type de milieux et pourront à leur tour nourrir d'autres animaux, tels que la Chouette chevêche ou encore les chauves-souris, qui aide à lutter naturellement contre les moustiques.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"